

Conseil Municipal du 18 mars 2024
Liste des délibérations

N° Délibération	Date	Objet	Vote
20240318_01	18/03/2024	Versement d'un acompte -Menuiserie Moisset-	En exercice : 14 Présents : 14 Votants : 14 Absents : 0 Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 02/04/2024 Publication sur le site de la Mairie le 10/04/2024
2024018_02	18/03/2024	Création d'un poste saisonnier au camping	En exercice : 14 Présents : 14 Votants : 14 Absents : 0 Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 02/04/2024 Publication sur le site de la Mairie le 10/04/2024
20240318_03	18/03/2024	Contrat d'accroissement temporaire d'activité aux services techniques	En exercice : 14 Présents : 14 Votants : 14 Absents : 0 Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 02/04/2024 Publication sur le site de la Mairie le 10/04/2024
20240318_04	18/03/2024	Offre d'achat d'une portion de la parcelle AB 63	En exercice : 14 Présents : 14 Votants : 14 Absents : 0 Pour : 12 / Contre : 1 / Abstention : 1 Envoi en Préfecture le 02/04/2024 Publication sur le site de la Mairie le 10/04/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT
 AVEYRON
 12460

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 18 mars 2024

**Nombre de
 membres :**

-Afférents au CM : 15

-En exercice : 14

-Présents : 12

-Votants : 12

-Absents : 2

Date de

convocation :

12 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

Étaient présents : M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Ghislain LAVERGNE Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES

Absents excusés : M. Didier CASSAGNES, M. Bruno NAYROLLES

Procurations :

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Christian VAYSSIÈRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Objet :

Versement d'un
 acompte

MENUISERIE
 MOISSET

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la menuiserie MOISSET demande le versement d'un acompte de 18 483,41 euros HT pour la réalisation des travaux de remplacement des menuiseries de la gendarmerie. Le devis de ces travaux avait été approuvé par délibération n°20240205_04 du 5 février 2024 pour un montant de 61 180,00 euros HT. Cet acompte n'étant pas prévu au marché, il convient de délibérer pour que M. le Maire puisse mandater ce paiement.

Ouï cet exposé, et au vu du montant du marché, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de la menuiserie MOISSET et autorise M. le Maire à procéder au règlement de cet acompte pour un montant de 18 483,41 euros HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
 Christian CAGNAC



Le secrétaire de séance
 Christian VAYSSIÈRE

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 2 avril 2024.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture

012-211202098-20240318-20240318_01-DE

Reçu le 02/04/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
AVEYRON
12460

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 18 mars 2024

Nombre de membres :
-Afférents au CM : 15
-En exercice : 14
-Présents : 14
-Votants : 14
-Absents : 0

Date de convocation :
12 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

Étaient présents : M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES

Absents excusés :

Procurations :

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Christian VAYSSIÈRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Objet :

Création d'un poste saisonnier au camping

M. le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un contrat saisonnier à temps complet du 1^{er} avril 2024 au 30 septembre 2024 pour la gestion et l'entretien du camping.

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-2° ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au camping municipal ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un emploi contractuel saisonnier dans le grade d'adjoint technique pour une période de six mois allant du 1^{er} avril 2024 au 30 septembre 2024 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de gestionnaire du camping à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 2 avril 2024.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Fait et délibéré le jour, mois et an sus-dits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Christian CAGNAC



Le secrétaire de séance
Christian VAYSSIÈRE

Accusé de réception en préfecture
012-211202098-20240318-20240318_02-DE
Reçu le 02/04/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT
 AVEYRON
 12460

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 18 mars 2024

Nombre de
 membres :

-Afférents au CM : 15
 -En exercice : 14
 -Présents : 14
 -Votants : 14
 -Absents : 0

Date de
 convocation :
 12 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

Étaient présents : M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES

Absents excusés :

Procurations :

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Christian VAYSSIÈRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Objet :

**Contrat
 d'accroissement
 temporaire
 d'activité aux
 services
 techniques**

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité des services techniques.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

-La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 an allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025. Le contrat pourra être reconduit dans la limite de 18 mois au total.

-Cet agent assurera les fonctions d'agent polyvalent des services techniques à temps complet.

-Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
 Christian CAGNAC



Le secrétaire de séance
 Christian VAYSSIÈRE

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 2 avril 2024.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Accuse de réception en préfecture
 012-211202098-20240318-20240318_03-DE
 Reçu le 02/04/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
AVEYRON
12460

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 18 mars 2024

**Nombre de
membres :**

-Afférents au CM : 15

-En exercice : 14

-Présents : 14

-Votants : 14

-Absents : 0

Date de

convocation :

12 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

Étaient présents : M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES

Absents excusés :

Procurations :

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Christian VAYSSIÈRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Objet :

**Offre d'achat
d'une portion de
la parcelle AB 63**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de faire une proposition d'achat en agence immobilière pour l'acquisition d'une portion de 600 m² de la parcelle AB 63, appartenant à la succession Jean-Claude CAYRON, afin d'y prévoir d'une part l'aménagement de la Bassette et d'autre part un emplacement pour les containers à poubelles de la route de Montézic ainsi qu'un dégagement suffisant pour les véhicules et le camion d'enlèvement des ordures ménagères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à faire une offre au prix de 12 € le m² net vendeur pour l'acquisition d'une portion de 600 m² de la parcelle AB 63.

Vote :

Pour : 12

Contre : 1

Abstention : 1

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,
Pour extrait certifié conforme,

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 2 avril 2024.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Le Maire,
Christian CAGNAC



Le secrétaire de séance
Christian VAYSSIÈRE

Accusé de réception en préfecture
012-211202098-20240318-20240318_04-DE
Reçu le 02/04/2024